Piscine VanOcéa

P.O.S.S.

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

Janvier 2020

4-3 Surveillance des établissements du Primaire

L'encadrement des groupes d'élèves est assuré conformément à la législation en vigueur. Pour les classes de maternelle, 1 ATSEM peut être présent sur les plages. La surveillance des séances de natation scolaire est assurée par

- 2 MNS dans le hall ludique.
- 1 MNS sur le bassin de natation

Les MNS en surveillance ne peuvent en aucun cas être en enseignement.

Avant la séance :

L'accès aux bassins ne peut s'effectuer que sur accord d'un MNS qui ouvre les portes anti-retours.

L'enseignant impose le passage aux sanitaires et la douche savonneuse aux élèves, puis les regroupe vers la zone d'attente située au pied de l'escalier du toboggan.

MNS et enseignant en charge d'1 groupe d'élèves comptent les élèves et notent l'effectif sur 1 feuille de présence avant de commencer la séance de natation scolaire.

Pour les déplacements des élèves dans les vestiaires et douches, vers et depuis les bassins, 1 adulte est placé devant les élèves et 1 autre placé derrière le groupe.

A la fin de la séance :

Regroupement des élèves sur la zone d'attente, pour recomptage, par les MNS et enseignant de chaque groupe.

1 MNS raccompagne l'enseignant et sa classe jusqu'aux portes anti-retours.

Après le départ des bassins des élèves, le MNS referme les portes anti-retours et s'assure que les élèves ne reviennent pas sur les bassins.

Les 2 MNS en charge de la surveillance assurent une surveillance constante des bassins, notamment lors de changement de classes.

4-7 Surveillance des vestiaires

Le personnel d'entretien assure la surveillance des vestiaires en y effectuant des passages fréquents. Son action peut être renforcée par 1 sauveteur.

1- ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

1/2 Bassin Natation	1/2 Bassin Natation	Bassin Loisirs
Institutions (Surveillance autonome)		Institutions (Surveillance autonome)
Institutions (Surveillance autonome)		Institutions non-autonome **1 MNS**
Institutions (Surveillance autonome)		Scolaire Primaires **4 MNS**
Institutions (Surveillance autonome)		Secondaires & Universitaires **1 MNS**
Institutions (Surveillance autonome)		Baignade **2 sauveteurs, dont 1 MNS**
Institutions (Surveillance autonome)		Cours ou Activités **1 MNS**
Institutions non-autonome **1 MNS**		Institution non autonome **1 sauveteur**
Institutions non-autonome **1 sauveteur**		Scolaire Primaires **4 MNS**
Secondaires & Universitaires **1 MNS**		Institutions non-autonome 1 sauveteur
Institutions non-autonome **1 MNS**		Baignade **2 sauveteurs**
Institutions non-autonome **1 MNS**		Cours ou Activités **1 MNS**
Institutions non-autonome **1 MNS**		Institutions (Surveillance autonome)
Primaires **2 MNS**		Primaires **2 MNS**
Secondaires & Universitaires + Primaires **1 MNS**		Primaires **3 MNS**
Secondaires & Universitaires **1 MNS**		Cours ou Activités **1 MNS**
Baignade **1 MNS**		Baignade **2 sauveteurs**
Baignade **1 MNS**		Cours ou Activités **1 MNS**
Cours ou Activités **1 MNS**		Institution non autonome **1 sauveteur**

Le 1er sauveteur sur place prend la direction de l'intervention. Il se charge de faire le rapport sur le registre d'intervention.

Tout évènement devra faire l'objet d'une saisie sur la main courante.
Un débriefing devra alors être envisagé pour faire progresser les dispositifs mis en place.

Les procédures d'organisation des secours sont déterminées en fonction du nombre de sauveteurs en surveillance présents sur les bassins**.**

Signal d'évacuation des bassins

En cas d'évacuation du ou des bassins, les nageurs sont informés par un signal sonore qui peut être :

Micro : annonce générale depuis la cabine MNS et/ou l'Accueil
Le Porte-voix
La voix du MNS

ACCIDENT LEGER – PROCEDURES

L'évacuation des bassins n'est pas systématique. Elle le devient dès lors que la surveillance du ou des bassins n'est plus possible. À la fin de l'intervention, chaque sauveteur reprend son poste de surveillance.

	Hors bassins			Sur les bassins		
	Sauveteur(s)	Agent en caisse	Autres	Sauveteur(s)	Agent en caisse	Autres
avec 1 sauveteur sur les bassins	-	Formé aux gestes des Premiers Secours, il prodigue les premiers soins Si besoin, il fait appel à l'éducateur de la Salle.	-	1) Prévient l'agent d'accueil, 2) Intervient sur la victime : lui porte assistance et exécute les gestes de premiers secours. Si besoin, il sollicite l'Agent en caisse pour évacuer le bassin	Reste à l'écoute des consignes du sauveteur. Ferme sa caisse s'il est appelé sur les bassins	-
avec 2 sauveteurs sur les bassins avec 3 sauveteurs et + sur les bassins	S'il est appelé par l'Agent en Caisse, il quitte sa zone de surveillance. **Les autres sauveteurs** s'organisent de façon à surveiller la zone libérée en se positionnant en conséquence.	Formé aux gestes des Premiers Secours, il prodigue les premiers soins. Si besoin, il fait appel à 1 sauveteur en surveillance.	-	**Sauveteur n° 1** 1) prévient son collègue 2) intervient sur la victime : lui porte assistance et exécute les gestes de premiers secours. **Les autres sauveteurs** s'organisent de façon à surveiller la zone du sauveteur n°1 en se positionnant en conséquence.	-	-

ACCIDENT GRAVE – PROCEDURES

À la fin de l'intervention, chaque sauveteur reprend son poste de surveillance. L'évacuation des bassins n'est pas systématique. Elle le devient dès lors que la surveillance du ou des bassins n'est plus possible.

	Hors Bassin et Sur les Bassins		
	Sauveteur(s)	Agent en caisse	Autres Agent(s)
avec 1 sauveteur sur les bassins	1) rejoint la victime et fait le bilan 2) déclenche le signal d'évacuation du bassin 3) prévient par radio l'agent en caisse 4) évacue le bassin pour éviter le sur-accident 5) quand le sur-accident est écarté, va chercher le matériel de secours et le téléphone sans fil 6) intervient sur la victime, **Prévenu par appel micro, l'éducateur de la Salle fitness** vient aider son collègue	**informé par radio** 1) Prévient par appel micro, l'éducateur de la Salle (et 1 collègue agent d'entretien si présent) de l'urgence d'évacuer les bassins. 2) Ferme sa caisse 3) Condamne l'accès aux tripodes d'entrée 4) Se rend sur les bassins pour évacuer les nageurs et les diriger vers les vestiaires 5) Ferme les portes anti-retours 6) Se tient à la disposition du MNS et de l'Éducateur intervenants sur la victime et applique les consignes transmises	**si présent, alerté par appel micro, l'agent d'entretien** reste à l'accueil pour 1) garder le contact avec les usagers, 2) rester près du téléphone 3) diriger les secours à leur arrivée **Administratif ou agents d'entretien, informés par radio/micro** 1) tempère les usagers regroupés dans les vestiaires et/ou à l'accueil 2) s'assure qu'aucun usager ne retourne sur les bassins
avec 2 sauveteurs sur les bassins	**Le sauveteur n° 1** 1.1) **accident hors bassin** : prévient par radio son collègue qu'il se rend dans les vestiaires auprès d'une victime 1.2) **accident sur les bassins** : prévient par radio son collègue qu'il se trouve en présence d'une victime 2. intervient sur la victime, 3. sollicite de l'aide auprès de ses collègues sauveteurs par radio 4. exécute les gestes de premiers secours. **Le sauveteur n° 2** 1) annonce par micro l'évacuation immédiate des bassins 2) ferme les accès aux toboggan et plongeoir 3) rend l'évacuation des bassins effective 4) rejoint la victime avec le matériel de secours et le téléphone sans fil 5) écoute le bilan fait par le sauveteur n° 1 et appelle les secours extérieurs 6) aide le sauveteur n° 1 à dispenser les gestes de premier secours **L'Éducateur de la Salle fitness** vient aider ses collègues		
avec 3 et + sauveteurs sur les bassins	**Le sauveteur n° 1** 1.1) **accident hors bassin** : prévient par radio son collègue qu'il se rend dans les vestiaires auprès d'une victime 1.2) **accident sur les bassins** : prévient par radio son collègue qu'il se trouve en présence d'une victime 3) intervient sur la victime, 4) sollicite de l'aide auprès de ses collègues sauveteurs par radio 5) exécute les gestes de premiers secours. **Le sauveteur n° 2 = côté pataugeoire** 1) annonce par micro l'évacuation immédiate des bassins 2) rejoint la victime avec le matériel de secours et le téléphone sans fil 3) écoute le bilan fait par le sauveteur n°1 et appelle les secours extérieurs 4) aide le sauveteur n°1 sur la victime **Le sauveteur n° 3 (et 4)** 1) ferme les accès aux toboggan et plongeoir 2) rend l'évacuation des bassins effective 3) ferme les portes anti-retours 4) rejoint les sauveteurs		

Rôle de encadrants (groupes, scolaires, institutions…)

Chaque adulte responsable de son groupe doit appliquer les consignes du personnel:

Sortir ses élèves/enfants des bassins

Les regrouper dans les vestiaires ou sur les gradins, selon les consignes

Maintenir son groupe dans le calme

Rester maître du groupe jusqu'à la sortie de l'établissement

2- CONSIGNES EN CAS D'ALARME INCENDIE

Se référer à la procédure mise en place.

3- CONSIGNES EN CAS DE RISQUES CHIMIQUES

Accident par émanation de produits chimiques

Le personnel analyse la situation et si cela nécessite l'évacuation de l'établissement, procède à un appel ordonnant celle-ci.

La nature de l'intervention est en fonction des scénarii, à l'identique des Risques Incendie détaillés ci-dessus : Les sauveteurs s'occupent des bassins ; les agents d'entretien des vestiaires, l'agent de caisse du hall d'entrée et de l'appel aux pompiers.

Les agents du Service Technique des Piscines se chargent du local chlore : fermeture du local et coupure de la ventilation par le bouton d'arrêt d'urgence. Ils appelleront les Pompiers pour leur préciser l'origine précis de l'incident. Les agents techniques doivent s'équiper du matériel de protection approprié (masque à gaz, tablier de protection, chaussures ou bottes de sécurité, casque ou combinaison étanche…).

N.B. : Toute personne susceptible d'avoir inhalé des vapeurs toxiques fera l'objet d'un contrôle médical.

Accident par contact avec des produits chimiques

L'agent qui est prévenu du problème alerte immédiatement un sauveteur. Les 1ers gestes doivent être ensuite réalisés : rinçage sous la douche.

La sécurité des bassins doit toujours être assurée : Application du scénario ad 'hoc du Paragraphe 4

4- CONSIGNES EN CAS DE PROBLEMES ELECTRIQUES

Coupure de courant

Si la surveillance est perturbée par des conditions d'éclairage insuffisantes, les sauveteurs procèdent à l'évacuation des bassins. Application du scénario ad 'hoc (cf. Paragraphe 4)

Si cette coupure affecte les conditions de traitement de l'eau, les sauveteurs font évacuer les bassins. Application du scénario ad 'hoc (cf. Paragraphe 4)

Le personnel d'accueil/entretien contacte le service technique pour suite à donner.

Électrisation

La personne témoin alerte un sauveteur, le personnel d'accueil/entretien appui sur le bouton de coupure électrique d'urgence (cf. plan d'évacuation Incendie en annexe). Application du scénario ad 'hoc du Paragraphe 4